

# **Avant tout désamiantage une décontamination radioactive du site s'impose**

**Aulnay le 3 Juin 2008**

Suite à nos demandes, la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité) vient de nous faire parvenir les premiers éléments de son analyse critique des contrôles radiologiques réalisés par la Société Algade. **Les relevés radio-métriques effectués ne permettent pas de garantir que tous les emplacements contaminés ont été identifiés :**

1/ concernant les parties extérieures du site : le maillage du terrain (10 m x 10 m) est trop lâche ; le compteur SPP2 est trop directionnel (« champ de vision » étroit augmentant les risques de ne pas détecter des zones irradiantes) ; le choix de mesure à 1 mètre de hauteur empêche de détecter des flux de rayonnement anormaux, indices de contamination (faibles ou en profondeur), qui seraient détectables par des mesures à faible distance ou au contact.

2/ Concernant l'intérieur des bâtiments : aucun contrôle radio-métrique n'a été effectué !

Une cartographie resserrée et exhaustive doit être réalisée dans les meilleurs délais et en préalable à la mise en œuvre des travaux de décontamination (que ce soit par rapport à l'amiante ou à d'autres contaminants).

Le premier rapport Algade, correspondant à l'intervention sur site du 31/08/2000 présente des conclusions qui ne sont étayées sur aucune mesure scientifique. C'est une faute méthodologique grave. Les mesures de flux de rayonnement effectuées ne permettent pas d'affirmer qu'elles sont dues à la présence de zircon.

Les analyses effectuées en 2002 au cours de la seconde mission montre d'ailleurs que l'un des secteurs irradiants ne semble pas imputable à une contamination par du zircon mais par du **minerai d'uranium**. En effet, les caractéristiques de l'échantillon prélevé à l'entrée du site (point 1, du côté de la rue de Mitry, débit de dose de 5,2 à 6 microsieverts/h au contact) correspondent à celles d'un minerai contenant 0,6% d'uranium (valeur légèrement inférieure à la teneur moyenne du minerai d'uranium extrait en France, mais correspondant à un minerai suffisamment riche pour être exploité). La présence de minerai d'uranium ne figurant pas dans l'étude historique effectuée par ICF Environnement, cette question mérite des investigations complémentaires. Il faudrait, par exemple, connaître les matières effectivement broyées en consultant les archives du CMMP, voire du STIIC ou des douanes (déclarations et autorisations d'importation obligatoires).

Parmi les autres anomalies identifiées, il faut signaler celles qui concernent à l'échantillon de référence, censé représenter l'environnement naturel non contaminé par les activités de l'installation : 1/ rien ne démontre que l'emplacement du point 2 se situe en dehors de la zone d'impact du CMMP, au contraire ; 2/ la configuration de l'emplacement – étroite bande de terre entre un mur et des pavés en granit – est également critiquable ; 3/ soit les résultats chiffrés sont erronés –ce qui est le plus probable – soit le site dit de référence est contaminé par de l'uranium enrichi !).

La CRIIRAD souligne par ailleurs « **qu'il faut décontaminer le site sans attendre, quel que soit son devenir ultérieur. Plus on retarde la décontamination, plus les risques d'exposition et de dispersion augmentent** ».

Il est important de rappeler que les installations industrielles qui mettent en œuvre des matières dont le niveau de radioactivité naturelle est anormalement élevé ont longtemps été laissées en dehors du champ de la radioprotection et n'ont fait l'objet d'aucun contrôle radiologique. Ce grave dysfonctionnement commence à être corrigé. Avec des années de retard, la France est en train de se mettre en conformité avec la législation européenne (directive Euratom 96/29, titre VII). L'arrêté du 25 mai 2005 impose désormais à ces activités (et notamment aux installations qui produisent du zircon ou qui ont des activités de fonderie et de métallurgie qui mettent en œuvre du zircon) d'effectuer des études complètes intégrant la caractérisation des produits, des process et des déchets de l'usine, ainsi qu'une évaluation des doses reçues tant par les travailleurs que par les riverains.

Nous attendons un rapport complet de la CRIIRAD sur les études de l'Algade et d'ICF environnement et une évaluation du coût d'une étude complémentaire par ce laboratoire indépendant, étude qui nous semble maintenant indispensable.